
JOURNAL GÉNÉRAL

DE FRANCE.

Du Jeudi 19 Juillet 1792.

NOUVELLES.

Du Fort-de-Kehl 12 juillet.

La garnison impériale qui est ici augmentée de jour en jour. Aussitôt après l'arrivée de cette garnison, la communication avec Strasbourg a été interrompue. L'officier qui y commande a envoyé un trompette porteur de propositions tendantes à rétablir la communication. Le commandant Autrichien a répondu qu'on n'a jamais pensé à interrompre la correspondance, que ce sont au contraire les Français qui ont rompu le pont du Rhin: qu'ils sont maîtres de rétablir la communication, et qu'on n'a mis garnison à Kehl que pour garantir les états de l'empereur de toute hostilité: mais qu'on ne pouvoit plus laisser passer de provisions de bouche pour l'Alsace. Le lendemain la correspondance a eu lieu.

Offenbourg, 10 juillet. Hier sont arrivés ici, vers les 10 heures, trois compagnies de troupes de l'Empire du cercle de Suabe. Elles étoient suivies de 4 pièces de canon. On vient de recevoir des lettres de Ratisbonne, qui portent que très-probablement, les Français auront à soutenir la guerre contre tout le corps Germanique. Elle doit être déclarée après le couronnement de l'empereur. En général, toutes les lettres d'Allemagne ne parlent que de la marche des troupes de l'Autriche et de la Prusse.

De Fribourg, 9 juillet. Plusieurs négocians de Strasbourg, députés par leur corps, sont venus chez le commandant du Fort-de-Kehl, solliciter la permission de faire transporter de temps en temps des marchandises en Allemagne, afin que le commerce avec

l'Empire ne soit pas totalement interrompu. Le commandant de Kehl les a reçus fort honnêtement, et leur a dit qu'il n'avoit pas le pouvoir de leur accorder ce qu'ils demandoient, et qu'ils devoient s'adresser au commandant général de Fribourg. « Messieurs, leur a-t-il dit en les quittant, annoncez aux gazettiers de Strasbourg que je m'apprete à venger les souverains de l'Europe qu'ils ont outragés de la manière la plus révoltante. Je punirai ces scélérats d'une manière éclatante. Annoncez cela de ma part à Simon, à Mayer, à Cala, à Salzmann, Treilet et Lavaux. » Cette nouvelle a causé la plus grande joie aux Allemands, qui en apprenant la manière dont les gazettiers de France avoient traité l'empereur Léopold, ainsi que son auguste fils, en ont été indignés, et brûlent de les venger.

Stuttgart, le 9 juillet. On apprend dans ce moment que des estafettes parcoururent toute la Suabe, la Franconie, le Palatinat, les électors ecclésiastiques, pour porter l'ordre aux troupes Autrichiennes de presser leur marche vers les frontières de France; de ne pas prendre un seul séjour, de ne pas s'arrêter un seul moment.

Le même ordre a été donné aux boulangers de l'armée, et les commissaires des vivres doivent rassembler des chariots, pour les transporter le plus promptement possible.

Extrait d'une lettre de Coblenz, 9 juillet. Il vient de passer ici un bataillon de chasseurs, dont les carabines portent à 500 pas, et qui touchent à cette distance dans un écu de 6 livres. Il file sans cesse de nouveaux régimens Prussiens avec beaucoup d'artillerie. Aujourd'hui, nous avons été témoins du

passage de 40 pièces de canons. Les troupes Autrichiennes mettent aussi la plus grande activité dans leurs marches ; avant la fin du mois , sans y comprendre les émigrés , il y aura 200,000 hommes prêts à entrer en France ; eh quels hommes , comparés à ces pauvres volontaires tricolors !

L'armée des émigrés , parfaitement équipée et approvisionnée , est de la plus belle tenue , et se porte sur les frontières. Le quartier-général part jeudi ; le reste a défilé successivement. L'ordre , la discipline qui est extrêmement sévère , le courage , les talens militaires , et sur-tout la justice de leur cause , promettent d'heureux succès.

Les rois de Prusse et de Hongrie avoient invité le roi de Danemarck à entrer dans la ligue des souverains qui se disposent à purger la France des scélérats qui la déchirent. Sa majesté Danoise a répondu que pour le bien de ses états elle devoit garder la neutralité , mais « qu'elle avoue et reconnoit ses obligations de concourir , comme membre de l'Empire , à toutes les mesures communes qui seront prises pour sa défense , et celle de ses droits. Sa majesté sera toujours également empressée à concourir de ses devoirs et à les remplir. »

A Copenhague , 1^{er} juin 1792.

Extrait d'une lettre de Dijon. Cent quatorze prêtres , hommes respectables que l'appât des récompenses , et la crainte du supplice , n'avoient pu déterminer à souiller , par un parjure , la religion sainte dont ils sont et méritent d'être les ministres , étoient depuis trois semaines tenus renfermés dans le séminaire par la populace. Le 3 de ce mois la municipalité a paru avoir le dessein de les mettre en liberté : le peuple en ayant eu connoissance , a saisi les armes qui se sont trouvées sous sa main , s'est attroupé , et porté pendant deux jours à plusieurs excès. Les infortunés qui étoient l'objet de la fureur populaire , élevoient leurs mains au ciel , et faisoient à Dieu le sacrifice de leur vie , s'attendant à chaque instant à être égorgés. Enfin , la municipalité ayant fait proclamer la loi martiale , l'attroupement s'est dissipé.

Extrait d'une lettre de Quimper , département du Finistère , 10 juillet. Un cultivateur de Fouesmant , petit endroit éloigné de quelque lieues de Quimper , indigné des

outrages qu'on faisoit au roi , qui est toujours adoré dans nos campagnes , invita tous les paysans qui seroient pour ce bon roi à se réunir. Cette invitation s'étant répandue , on accourut de toutes les compagnes voisines ; le département instruit de cet attroupement a fait marcher de la gendarmerie , des troupes et du canon , contre ces cultivateurs dont la plupart étoient sans armes. Il y a eu un petit combat , un homme tué de part d'autre , et quelques blessés. Plusieurs paysans ont été pris. Le reste s'est rallié à une demi-lieue de Fouesnant. On n'a pas osé les poursuivre , mais on va envoyer contre eux des troupes plus nombreuses. Il faut donc ajouter à tous les fléaux dont nous ont accablés ces exécrables jacobins qui dirigent l'assemblée nationale , il faut ajouter la guerre civile qui va sans doute déchirer bientôt une partie du royaume.

J A C O B I N S.

Bons-mots du 15.

On prépare la pétition à présenter à l'assemblée nationale par les fédérés , sur la suspension du roi , etc. etc. Un député du Calvados débite un très-long discours , dans lequel il parle d'un camp de 60,000 hommes à former dans le Champ-de-Mars pour assurer les décrets de rigueur que va rendre incessamment l'assemblée ; mais il est nécessaire , pour accomplir ce projet , qu'une partie des fédérés jacobins reste à Paris , et la plupart d'entr'eux sont sans pain : ils ont même été obligés de vendre plusieurs de leurs effets : le député demande en conséquence que chaque membre de la jacobinère prenne avec lui un fédéré , et lui donne la moitié de sa soupe et de son logement. (Adopté.)

M. Billand de Varennes indique les mesures à prendre dans les circonstances présentes : on y remarque la déportation du roi , et la nomination , par le peuple , à toutes les administrations. Le sappeur Audouin ouvre la bouche pour parler sur le même sujet , mais l'arrivée de M. Pétion la lui ferme. Le vertueux maire entre gravement , aux acclamations de la société et des tribunes : on le place à côté du président Saladin. MM. Merlin et Goupilleau dénoncent les canoniers de garde chez le roi , qui ont formé le projet de tomber sur les patriotes : nous sommes sûrs de notre comp , ont dit ces canoniers ; nous les étoufferons tous. Après quelques autres dénonciations plus gaies ,

le président dépose la sonnette, et chaque honorable membre prend son chapeau rond et se retire.

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Pétition des fédérés, lue dans la séance de mardi, à l'assemblée nationale.

« La nation est trahie, a dit l'orateur des fédérés ; c'est une vérité qu'on ne peut méconnoître. Que des tyrans osent nous menacer au nom du roi des Français ; que des officiers plus que suspects remplissent nos armées ; que le sang des patriotes soit versé inutilement, et que les généraux désertent leurs postes en présence de l'ennemi, pour venir conspirer à la cour et menacer les représentans, il faut le dire, tous ces attentats, nous ne devons les imputer qu'à nous-mêmes, qui avons laissé nos destinées entre les mains de nos anciens tyrans, à nous qui ayons souffert les crimes de leurs agens. Vous avez déclaré que la patrie est en danger : quelle est la cause de ces dangers, sinon la cour ? *Si la nation ne peut être sauvée par ses représentans, il faudra bien qu'elle le soit par elle-même* : ne fussions-nous que dix contre cent, nous vaincrons ; l'homme libre vaut cent esclaves..... Nous ne demandons point que la constitution soit attaquée, mais qu'elle soit et qu'elle puisse être exécutée. Nous ne voulons point combattre sous les ordres des constituans et des traîtres. On veut que nous fassions la guerre à l'Autriche ; l'Autriche est dans nos camps, l'Autriche est dans les conseils et à la tête de nos armées. La noblesse française est l'ennemie jurée de la liberté. Tout ce qu'il y a parmi les nobles, d'hommes francs et braves, se sont expatriés pour combattre ouvertement la constitution ; mais, tout ce qu'il y avoit de plus bas, de plus vil, est resté parmi nous pour nous trahir ; à leur tête est Lafayette, le plus méprisable, le plus criminel, le plus perfide des ennemis de la liberté, le plus infâme des assassins du peuple..... Pères de la patrie ! suspendez provisoirement le pouvoir exécutif ; portez le décret d'accusation contre Lafayette ; licenciez les états-majors, car nous ne marcherons point sous les chefs qui les composent ; destituez les directoires des départemens et districts coalisés avec Lafayette ; renouvelez les corps judiciaires ; mais sur-tout ne perdez pas de vue que le foyer de la révolte est dans Paris. »

Le très-constitutionnel Vaublanc, qui présidoit, a dit qu'on trouveroit le salut de la

patrie *dans la constitution*. Cet homme, aussi foible que fanatique, n'a pas rougi d'inviter les pétitionnaires aux honneurs de la séance. — M. Girardin insiste pour avoir la parole. Un désordre affreux agite l'assemblée ; les jacobins poussent des cris furieux ; Merlin, quel monstre ! court sur M. Girardin, et lui présente un pistolet, menaçant de le tuer. M. Girardin veut dénoncer le fait : les cris des tribunes et des jacobins redoublent. Enfin on passe à l'ordre du jour sur cet horrible attentat, attesté par M. Chevron et plusieurs autres.

Nota. C'est par erreur, ou du moins prématurément, que nous avons dit que l'assemblée avoit décrété que le pouvoir exécutif rendroit compte de l'emploi de la liste civile. Cette motion, très-indécente et très-inconstitutionnelle, a été renvoyée au comité des douze.

Séance extraordinaire du mardi soir, 17 juillet.

Le décret qui éloigne de Paris les troupes de ligne, inspire des alarmes sur la sûreté de la capitale. Les suisses sont compris dans le décret. M. d'Affri, colonel général, écrit qu'il ne peut consentir au départ de tout le corps, sans en avoir prévenu les cantons. Les troupes suisses ne doivent pas d'ailleurs, ajoute-t-il, descendre au simple rang des troupes de ligne. Le comité diplomatique fera jeudi son rapport à ce sujet.

L'ordre du jour amène la discussion sur le complètement de l'armée portée à quatre cents cinquante mille hommes. Pour y parvenir plus facilement, on offre les plus grands avantages à ceux qui s'enrôleront. Ainsi il a été décrété :

1°. Que tout citoyen qui aura trois ans de service dans les troupes de ligne, recevra un engagement plus fort d'un tiers que les autres ;

2°. Que chaque enrôlé touchera à l'instant la moitié de son engagement, et l'autre moitié à son arrivée au corps ;

3°. Que chaque enrôlé partira huit jours au plus tard après l'engagement.

Dans une lettre à l'assemblée, sur la difficulté d'armer promptement des vaisseaux de guerre, M. Lacoste se plaint des sociétés populaires, ce qui a beaucoup fâché M. Kersaint.

Séance du mercredi, 18 juillet.

M. Dumourier, que l'on disoit à Paris ainsi que M. Valence, fait passer des dé-

tails sur la prise d'Orchies. Nous avons perdu huit hommes, parmi lesquels sont quatre citoyens de la ville, deux membres du département, le maire et le commandant de la garde nationale. M. Dumourier fait passer ces détails à l'assemblée, parce qu'il ignore s'il y a en ce moment un ministre de la guerre. De deux généraux, l'un est à Paris, l'autre on ne sait où. Il se plaint aussi de ce que M. Lukner, en lui ordonnant de partir le 20 pour Metz, ne lui a laissé ni argent, ni commissaires des guerres. Cette lettre coupable et insensée n'a pas été beaucoup applaudie.

Les grands procureurs de la nation se plaignent du secrétaire de la municipalité d'Orléans, qui a engagé plusieurs citoyens à se rendre à Paris pour garder la personne sacrée du roi. Cette dénonciation ridicule, et faite pour attirer le mépris sur ses auteurs, est renvoyée au pouvoir exécutif.

M. Lamark veut parler contre la clôture des Tuileries : on passe à l'ordre du jour.

On demandoit à discuter la pétition de M. Lukner, lorsque M. Lafond-Ladebat s'est plaint de ce que M. le maréchal avoit été insulté. — Expliquez-vous, crie M. Leconte-Puiravault. — « Le maréchal sortoit hier du comité ; un homme est passé à côté de lui, en criant, voilà encore un traître, il faut lui donner des coups de bâton. Les mêmes propos ont été répétés dans un groupe à côté du maréchal. Trois députés ont été témoins de ces faits. M. Jean-de-Brie étoit l'un des trois. » M. Jean-de-Brie, a dit un autre membre, a causé avec l'homme qui a insulté M. le maréchal. — Le tout est renvoyé au comité. La pétition de M. Lafayette est enfin à l'ordre du jour pour le lendemain. Cette détermination a été prise à l'occasion d'une pétition de quelques mauvais citoyens d'Issoire, qui demandent la suspension du pouvoir exécutif, un décret d'accusation contre Lafayette. Les défenseurs de Lafayette veulent que la discussion commence à l'instant sur la pétition du général. A la bonne heure, dit M. Ducos, qu'on les entende *sans conséquence*. L'assemblée ne voudroit pas les écouter, réplique M. Léopold, comme elle écoute tous les jours M. Ducos.

Après cette discussion, qui a été assez vive, on a entendu le rapport de la motion de M. Couthon, sur l'inhabilité des membres des directoires à recevoir des places du pouvoir exécutif. La question est ajournée.

Les administrateurs du département du Bas-Rhin, après avoir parlé de leur patriotisme, sollicitent des avances pour acheter des armes. — renvoyé au pouvoir exécutif. On passe à l'ordre du jour, sur la motion d'envoyer aux armées, huit commissaires tirés du sein de l'assemblée.

D'après une lettre de M. Pétion, le nombre des fédérés arrivés dans la Capitale, n'est que de 2960, dont 2083 seulement sont inscrits pour se rendre au camp de Soissons. Les noms de ces derniers seront inscrits honorablement au procès-verbal. Foible ressource.

M. Grangeneuve sollicite de nouveau la décision de l'assemblée sur son affaire avec M. Jouneau.

Un député annonce que la plus parfaite union regne entre les habitans d'une commune de la ci-devant province d'Artois, quoiqu'ils soient de différentes religions. Il en sera fait mention honorable.

Après une très-longue discussion sur la contribution foncière, il a été décrété, que le *maximum* seroit fixé au cinquième du revenu net.

Paris, 19 juillet.

Les troupes de ligne, qui d'abord avoient paru plus propres à inspirer des craintes qu'à rassurer sur la tranquillité de la capitale, mais qui s'étoient un peu réhabilitées le jour de la fédération (1), sont parties hier matin et hier soir. Il reste encore quelques bataillons, qui doivent les suivre aujourd'hui. Le projet des jacobins d'incorporer les fédérés dans la garde nationale ne sera pas mis à exécution. Cette garde, seul et foible espoir des bons citoyens, ne seroit plus qu'une aggrégation monstrueuse et redoutable, puisque la majorité seroit alors dévouée aux factieux.

— Presque tous les membres du département ont donné leur démission. Si on considère qu'ils empêchent l'assemblée nationale de commettre un crime de plus, on sera peut-être moins tenté de les blâmer.

(1) En passant auprès de l'école militaire où étoit le roi et la famille royale, elles ont fait jouer l'air *vive Henri IV*, et cet autre, *où peut on être mieux*. Ces deux airs ont été très-applaudis et accompagnés de cris de *vive le roi*. C'est à cette conduite qu'il faut attribuer le décret qui hâte leur départ. Ce Brissot qui sollicitoit l'établissement du camp de 20 mille hommes, a sollicité avec plus d'ardeur encore l'éloignement des troupes de lignes qui étoient dans la capitale. Rien néanmoins n'est plus conséquent que cela.